

N° 2023-180

Le Maire de la Commune de Carignan de Bordeaux,

VU les articles L2212.1 à L2212.5, L2213.1 à L2213.6, L 2213.16 à L 2213.18
du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le décret n° 2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la partie réglementaire du
Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2 et R411-1 à R411-
32 ;

Considérant qu'en raison de la commémoration de l'armistice du 11 novembre
1918, la circulation doit être interrompue aux alentours du monument aux
morts.

ARRETE

ARTICLE 1er

La circulation des véhicules automobiles, cycles, cyclomoteurs,
motocyclettes, véhicules à traction animale sera interdite le **samedi 11
novembre 2023** de 10h30 à 12h00 sur la rue de Verdun, entre le chemin
Gizard et la place Gonfreville, sur le chemin Croix de Rivière entre le
chemin des Coteaux et la rue de Verdun et sur le chemin de la Brette.

ARTICLE 2

Toutes les dispositions seront prises pour assurer la circulation des
véhicules de secours et de défense incendie ainsi que des forces de
l'ordre.

ARTICLE 3

Une déviation sera mise en place par les services techniques de la
commune et s'effectuera par le chemin Vert, chemin Gizard, le chemin du
Petit Tourny et la route de Fargues.

ARTICLE 4

ampliation sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne

Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Bordeaux-
Bastide

Services techniques de la commune de CARIGNAN de BORDEAUX,

Fait à Carignan de Bordeaux,

Le 18 octobre 2023

Le Maire,



Thierry GENETAY